

PATRIMOINE ET ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE :
QUELQUES HYPOTHESES SUR L'EXTENSION
DES BIENS CULTURELS DANS LES CAMPAGNES

Le patrimoine industriel est utilisé de nos jours dans les expressions familières telles que «défense et sauvegarde du patrimoine» ou «inventaire du patrimoine», etc... Et souvent la notion nous apparaît comme allant de soi, évidente.

Or, le patrimoine représente un aspect non négligeable de la mobilisation sociale dans la mesure où depuis une quinzaine d'années, des individus, des groupes constitués ou informels et des organismes officiels s'y intéressent explicitement en le prenant comme thème central de leurs activités. D'après les premiers comptages effectués, il y a – en France – environ une association du patrimoine industriel pour deux départements, tout type et tout thème confondus.

A observer ce mouvement, on pourrait se demander ce qui fait «courir» ces gens, sur quoi au juste ils se trouvent mobilisés et quels intérêts les poussent.

Comment ne pas s'interroger au sujet des mécanismes par lesquels un objet relativement ignoré ou méprisé tel que les anciennes carcasses industrielles à la campagne (forges, papeteries, filatures, moulins) ont acquis progressivement *le statut d'objets d'étude légitimes*.

La participation d'enseignants, historiens ou géographes, des collèges ou des Ecoles Normales d'instituteurs, celle de plus en plus

forte d'universitaires et de chercheurs, fait apparaître l'archéologie industrielle non plus comme un sous-produit de la recherche d'archives ou son complément facultatif, mais comme une démarche nouvelle qui, en faisant sortir les enseignants du cadre scolaire strict, les met en rapport avec des groupes ou des associations appartenant à ce qu'on pourrait appeler *le monde local de la culture ethnographique*.

Si maintenant, on regarde le mouvement du côté de ces associations culturelles locales ou régionales, on assiste à une ré-orientation de leurs activités ou de leurs objectifs vers le patrimoine industriel ou vers le patrimoine ethnologique. Un seul exemple, l'Association girondine des Amis du Bazadais intègre depuis plusieurs années un programme de recherche relatif à une vallée industrielle, la vallée du Ciron (région bordelaise).

Enfin, sur ce thème, des nouvelles associations se créent, en se donnant pour objectif de connaître le patrimoine avant toute opération d'aménagement du territoire, toute restitution muséologique ou en vue de la sauvegarde d'un témoin représentatif.

Nous assistons donc à la formation *d'un label spécifique*, à la genèse d'une « appellation contrôlée » active désormais dans le tissu associatif rural, offrant à des associations locales moribondes un regain de vie, des nouveaux adhérents, et dessinant sans doute les conditions d'une nouvelle figure d'érudit régional appliqué aux « curiosités » de l'industrie, comme on disait dans les enquêtes ou dans les sociétés savantes du XIXe siècle :

Extrait de *Bouvard et Pécuchet* de Flaubert relatif à l'essor du culte du passé au XIXe siècle :

«Le gentilhomme par politesse inspecta leur musée. Il répétait : « Charmant ! Très bien ! » Tout en se donnant sur la bouche de petits coups avec le pommeau de sa badine, et pour sa part, il les remerciait d'avoir sauvé ces débris du moyen âge, époque de foi religieuse et de dévouements chevaleresques. Il aimait le progrès, et se fût livré, comme eux, à ces études intéressantes; mais la politique, le conseil général, l'agriculture, un véritable tourbillon l'en détournait.

— Après vous, toutefois, on n'aurait que des glanes, dit-il, car bientôt vous aurez pris toutes les curiosités du département.

— Sans amour propre nous le pensons, dit Pécuchet.

(Cité par Ph. Hoyau, « L'année du patrimoine »,
Les Révoltes Logiques, N° 12).

Je m'attacherai d'abord à évoquer quelques points d'histoire au sujet de *l'élargissement de la notion de patrimoine* corrélatif à l'extension de l'espace culturel avec ses conséquences sur le tissu associatif.

Ensuite, j'examinerai *la catégorie comme un produit historique*, dans sa genèse sociale, en m'attachant à voir les reclassements et les enjeux qu'elle recouvre.

Je dirai en conclusion quelques mots sur *la représentativité des associations du patrimoine*, sur leur rôle dans la définition de la culture locale ou de la mémoire collective.

Élargissement contemporain du patrimoine

Un rapide bilan des connaissances, des réflexions et des expériences menées en France dans la décennie 1970 fait apparaître une nouvelle représentation du patrimoine. Cette dernière va culminer en 1980, Année du patrimoine, et prend alors la forme et le contenu qu'elle a aujourd'hui : plus que de patrimoine au singulier, elle désigne les patrimoines au pluriel. La pluralisation signifie ouverture et prise en compte de la multiplicité des situations locales, mais veut dire aussi que face à la poussée des patrimoines, les efforts du Ministère de la Culture visent à organiser ce domaine en un ensemble de sous-catégories bien délimitées.

Il est possible d'identifier cette nouvelle représentation dans le champ des biens culturels par une série de repérages comparatifs ou par un ensemble d'indices.

Les publics de musées, d'archives, de monuments historiques sont en augmentation (le taux de fréquentation est même plus élevé que celui des concerts et des théâtres...).

Faut-il y voir un effet de la scolarisation et de la croissance du public intellectuel ?

Ce qui est certain c'est que, comme le dit H. Mendras,

«Il faut être cultivé pour apprécier la culture... L'ensemble des monuments historiques ont été visités par 3.850.000 personnes en 1968 et par 6.400.000 en 1977. La visite du château est devenue une des obligations rituelles de la famille française en week-end ou en vacances... (Certes) le patronage de la culture s'insinue dans toutes les catégories

sociales, mais, ajoute Mendras, ce sont les degrés d'accès et de participation à cette culture qui deviennent des différences significatives de la hiérarchie sociale.»

La Sagesse et le Désordre, Paris, Gallimard, 1980, p. 34-35.

On pourrait, me semble-t-il, ajouter que ce n'est pas seulement sous le seul rapport de l'accès et de la participation à la culture qu'il y a des différences, mais aussi sous le rapport des thèmes et des choix de jouissance et de consommation culturelles.

Dès lors, l'hypothèse me semble être le lien d'homologie entre l'option du patrimoine industriel ou ethnologique et les positions sociales dominées.

Le nombre et les catégories de musées sont aussi en augmentation, on inaugure dans diverses régions françaises des musées spécialisés, consacrés à l'archéologie des sociétés techniciennes et des musées industriels d'entreprise.

Les objets légitimes imputés au patrimoine voient leur champ s'élargir. Plusieurs exemples :

Les infrastructures industrielles, de transport, de stockage, comme antiquités de l'ère industrielle, *«font une brillante entrée dans le marché des raretés»*. (R. Moulin : «La genèse de la rareté artistique», C.E.S.A., p. 246) et les monuments industriels — objets triviaux s'il en est — sont élevés à la dignité de «Monument Historique».

Le «droit» à l'Histoire s'étend, et avec lui, le droit à la protection légale pour les «monuments naturels».

L'U.N.E.S.C.O. ainsi que l'I.C.O.M.O.S. parlent de «patrimoine mondial».

La multiplication des colloques, des expositions et des célébrations présente le patrimoine sous de nombreux aspects. Toutes ces manifestations s'intéressent à la complexité de la notion et aux difficultés inhérentes à son appréhension, compte tenu des spécificités régionales et nationales : confrontations internationales, Conseil de l'Europe et la dernière en date (13/14 mars 1986) sur les in-

ventaires du patrimoine industriel, avec la participation d'équipes anglaises, suédoises, hollandaises et allemandes.

Les conséquences de ce mouvement sont multiples :

Tout d'abord, l'évolution de l'Inventaire des Monuments et des Richesses artistiques de la France.

Parti en 1964 d'une initiative de Malraux, l'inventaire reposait sur *un fondement à caractère scientifique* : contribuer à la connaissance exhaustive du bâti architectural et monumental, c'est-à-dire faire une sorte de cadastre du territoire bâti, un dictionnaire des objets architecturaux sur le territoire français.

Il s'agissait *d'un projet technocratique* se pensant dans le seul cadre de l'État et n'impliquant pas du tout le mouvement associatif que l'on voit se développer aujourd'hui. En l'absence d'associations du patrimoine, l'objectif était moins de sauver, restituer ou animer que de classer, inventorier ou établir des taxinomies d'objets meubles et immeubles. Vision jacobine ou napoléonienne comme on voudra, *le patrimoine devait relier l'État à son territoire. Le repérage systématique était fait par des agents de l'Administration et il est encore loin d'être achevé.*

Or, avec l'élargissement du patrimoine à l'industrie et à l'artisanat, on allait voir l'Inventaire *dériver vers* des formes de collecte, d'archivage, de recensement s'articulant avec des pratiques de sauvegarde, de recherches archéologiques, d'animation culturelle liées à ces objets inventoriés ou classés et ayant la prétention de les faire « vivre » ou « revivre », phénomène que R. Moulin appelle : *« La reconnaissance culturelle salvatrice », art. cit.*).

Cela a débuté nettement en 1975 au moment des trois grandes enquêtes d'architecture industrielle commandées par le Secrétariat d'État à la Culture. Et depuis lors, cette tendance s'est accentuée.

Deuxième conséquence : la formation d'un tissu associatif national et local, d'animation et d'ambition scientifique, qui sert désormais de *relais* entre l'État, les Collectivités territoriales, les initiatives de terrain (entr'autres, « Jeunesse et Patrimoine » en 1977, « C.I.L.A.C. », issu d'une initiative de l'Institut de l'Entreprise en 1978, et les très nombreuses associations du patrimoine...).

Deux questions se posent :

La nature de ce relais d'abord. Il est, bien entendu, le canal des subventions d'État et le moyen pour les associations d'affirmer leur représentativité, de déclarer officiellement leur fonction.

Reste le problème de savoir ce qu'il y a derrière ces associations, leur difficulté à être reconnues et les moyens qu'elles ont ou qu'elles se donnent pour l'être. Nous y reviendrons en conclusion.

Ensuite le comptage de ces associations, les régions porteuses, les thèmes dominants comme celui de la métallurgie.

Pourquoi la métallurgie d'ancien type a-t-elle tant de succès dans les régions rurales désindustrialisées, comme le Périgord, la Bourgogne, la Normandie, la Haute-Marne et les Ardennes, les Landes et la partie catalane des Pyrénées ?

S'agit-il de nostalgie et de quête d'identité ?

S'agit-il d'expliquer, en termes historiques, le retour au tout agricole de certaines régions ou de profiter à des fins culturelles de la faible pression de l'immobilier ?

S'agit-il, encore, de galvaniser les énergies d'aujourd'hui en leur montrant les exemples d'hier ?

La Dordogne est assez significative de cette situation; ce discours de référence est tenu à la fois par les occitanistes, par certains responsables de la Chambre de commerce et par des syndicats patronaux, ou encore par des personnalités originaires du département ayant réussi ailleurs et auxquels les journaux locaux demandent leur sentiment sur l'état du département.

Le patrimoine fait que la leçon vient du passé, non de la réussite individuelle. Et si la région est «endormie», il faut la «réveiller», c'est-à-dire entr'autres mobiliser les caractéristiques du passé au service du développement économique présent. Le consensus sur l'état de fait du département s'inscrit dans la similitude des constats (mais non pas des solutions).

C'est ainsi qu'on peut lire sous la plume de Mr Drancourt, économiste réputé, membre de l'Institut de l'Entreprise et ayant des

attaches en Périgord, qu'autrefois ce pays avait une industrie sidérurgique fort développée, mais qu'aujourd'hui

«... l'image du périgourdin n'est pas assez perçue comme celle d'un travailleur doué pour l'organisation industrielle. En faisant mieux connaître les industries déjà en place on renforcera l'idée que le Périgord n'est pas seulement une région d'agriculture, de fonctionnaires et de préhistoire.»

(Regards en Périgord, N° 8 avril 1979)

Par conséquent, il me semble que le recours au patrimoine ou le retour du patrimoine développe *une vision volontariste de l'histoire locale.*

Troisième conséquence : la totalisation du champ culturel français. Il s'opère par la conjonction de tous ces patrimoines. Mr Max Querrien, président de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites parle à ce sujet

«... d'attitude d'honnêteté qui consiste à tenter de mobiliser une mémoire historique complète et à refuser de la découper pour n'en retenir qu'un certain nombre d'aspects catégoriels.»

In : «La réutilisation du patrimoine industriel»,
Bul. Ruralistes Français, N° 32.

Donc, le fait de totaliser le patrimoine sous tous ses rapports relèverait *d'une attitude éthique : la mobilisation militante.*

D'abord mobilisation contre la tendance à ne retenir de notre histoire que des témoins réputés nobles.

Ensuite la mobilisation en faveur d'une image authentique de ce que nous sommes collectivement et de la trame historique dont nous sommes issus.

Or qui dit mobilisation dit Cause. Ce qui implique des formes particulières de militantisme, le souci de donner une représentation réaliste, sensible, visible du patrimoine. Faire des choses qui se voient, qui se palpent. La pierre de touche de ces associations c'est souvent qu'elles sont jugées à leur efficacité en matière de réhabilitation, de restitution des sites anciens.

Quatrième conséquence : le foisonnement des projets administratifs, des décrets ministériels, des réformes et des missions en tout

genre. Les évolutions de la légalité conduisent à des créations institutionnelles comme les Collèges régionaux du Patrimoine et des Sites en 1983, les Centres de documentation du Patrimoine, les Co. Re.P.H.A.E. (Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique) en 1984, les Z.P.P.A.U. (Zone de protection du patrimoine architectural et urbain) en 1984 également...

En somme, historiquement, on est passé d'une phase technocratique à une phase associative et participative avec cette mise en spectacle du patrimoine et de ses agents.

L'hypothèse consiste à se demander si la nouvelle représentation du patrimoine n'est pas liée en partie à un ensemble de ruptures novatrices, caractérisé par *le débordement des modes de légitimité artistique* sur la «réalité moyenne», c'est-à-dire si elle n'exprime pas une nouvelle perception du monde social opposant la quotidienneté fonctionnelle d'édifices de la vie collective (fontaines, lavoirs, bains publics, moulins, fours, halles, kiosques, chapelles, oratoires, croix de chemin, gares secondaires, funiculaires, bourses du travail, châteaux d'eau, garages, entrepôts...) à la rareté prestigieuse des chefs-d'œuvre uniques.

Or ces associations semblent s'occuper d'un patrimoine plus ou moins méconnu qui n'est pas le grand Patrimoine esthétique ou architectural.

Il s'agirait d'un patrimoine des «petites choses» locales ou provinciales, à la fois désaffectées et frappées d'indignité ou de banalité et que l'époque re-découvre avec une certaine frénésie et une foi enthousiaste et pour lesquelles la mobilisation militante serait d'autant plus nécessaire que le public populaire local ne serait pas d'emblée convaincu par son intérêt. Dès lors c'est la difficulté à convaincre qui donnerait son label, sa légitimité aux énergies militantes et qui les galvaniserait. (Langage de la foi, il faut y croire...).

Peut-être également, l'époque n'est-elle plus porteuse de «grands sujets», de «grandes causes» et, faisant de nécessité vertu, on se rabattrait sur les petites choses de la vie, de la culture... qui seraient – tout autant que les grandes – dignes de passion, d'adhésion enthousiaste. (C'est la France profonde, méconnue, qui est en jeu...). (Voir la problématique illustrée par les travaux de Louis Pinto sur «la constitution du «consommateur» comme catégorie de l'espace

Quoi qu'il en soit, nous sommes en mesure maintenant de préciser *quelques propriétés constitutives de l'objet patrimonial* :

- Il a un caractère archéologique ou ethnographique.
- Il a un caractère de vestige et de monument historique et, à ce titre, il se subdivise en trois types :
 - . Monuments historiques «nobles» appartenant à l'histoire de l'Art et à la grande architecture. Prototypes : les châteaux de la Loire.
 - . Édifices communaux correspondant à des fonctions disparues ou en voie de désaffectation.
 - . Monuments industriels «in situ», exemplaires représentatifs dans une région donnée d'un système de travail et d'un cycle technologique, ou bien illustrant, dans un contexte de crise économique, un point terminal de l'histoire d'une branche et la déstructuration du bassin d'emploi correspondant.
- Enfin, il a un caractère créatif en tant que chef-d'œuvre reconnu, légitime, universel.

Ce dernier type s'appréhende comme un tout, il est évocateur de talents (innés), d'un génie créatif, de luxe ostentatoire et enfin de l'image d'un travail artisanal indivisé et défonctionnalisé, d'un travail non aliénant et à ce titre, il s'oppose au patrimoine industriel décrit plus haut et souvent lié à l'échec économique d'une région. Cf. R. Moulin, *art. cit.*, p. 244.

Dès lors, la rareté de l'objet patrimonial ne peut être que de deux sortes : résiduelle ou originelle.

— Rareté résiduelle comme dans le cas des objets ethnographiques :

«La promotion artistique de la rareté résiduelle – écrit R. Moulin – passe par un double préalable, celui d'une reconnaissance culturelle salvatrice et celui d'une intronisation dans l'ordre de la gratuité.»

(*Art. cit.*, p. 245)

— Rareté originelle, c'est-à-dire consacrée par l'histoire et socialement valorisée comme artistique dans la société d'origine :

«L'origine sociale de la commande est élevée et l'excellence artistique définie au moins partiellement par des critères extérieurs au groupe des producteurs, l'Église, le Roi, les Grands.»

(*Art. cit.*, *Ibid.*)

Cela permet de dire *ce que n'est pas – de notre point de vue – l'objet patrimonial* :

– Ni l'objet artisanal de création contemporaine parce qu'il souffre de deux handicaps : n'a pas d'ancienneté et n'est pas reconnu comme chef-d'œuvre par les experts. A un atout, il est rare.

– Ni l'objet fonctionnel dans le circuit des usages sociaux quotidiens et des échanges économiques ou l'objet de série industrielle dans la société d'origine.

Comme on vient de le voir, ce faisceau d'indices dénote les évolutions affectant le patrimoine. Ces indices paraissent cependant insuffisants dans la mesure où ils n'enregistrent ce phénomène qu'au titre d'une micro-sociologie des changements intervenus dans la «gestion» du passé, soit de la part des appareils administratifs et politiques, soit de la part d'organismes de recherche et de conservation, soit en provenance d'initiatives locales privées.

Une démarche étroitement réaliste ou naturaliste tendrait à faire de l'évolution et de l'élargissement du champ culturel en France une réalité autonome coupée de ses conditions sociales de possibilité.

L'enchantement, l'enthousiasme, la passion des militants du patrimoine industriel les placent *dans la posture de défenseurs d'une Cause*, mais ne les prédisposent pas à faire une analyse du nouveau modèle de régulation culturelle en jeu.

Le patrimoine en effet sous son image d'évidence familière a tendance à occulter les enjeux que sa nouvelle formulation représente aujourd'hui.

Le catalogue de l'exposition de Paul Chemetov organisée à la suite de la première des trois enquêtes d'architecture industrielle à Paris commandées en 1975 par le secrétariat d'État à la Culture, s'intitule :

«Familièrement inconnues... Architectures industrielles».

La «familiarité inconnue» du patrimoine ne saurait nous incliner à penser que ce dernier relève d'une simple prise de conscience de «l'époque», qu'il est à la fois ou pêle-mêle un effet de mode ou du travail de quelques associations pionnières révélant au grand jour des richesses proches et ignorées et enfin que l'histoire aurait attendu jusqu'à nos jours pour favoriser la prise de conscience de l'impor-

tance du patrimoine industriel à cause de la menace de disparition qui pèserait sur lui.

Encore moins, l'accès à un patrimoine élargi n'est-il pas mécaniquement conditionné ou facilité par l'application de techniques modernes d'enregistrement et de conservation enfin disponibles.

Genèse sociale de la notion de patrimoine

Sans verser dans la tendance opposée du pur «constructivisme», on se propose de considérer la catégorie de patrimoine comme un *produit historique* dans le processus de sa genèse sociale et la nouvelle représentation qui en découle comme le résultat d'un travail d'élaboration symbolique s'opérant par réagencement de contenus anciens et traditionnels et par formation de nouvelles distinctions et oppositions.

Le patrimoine, en effet, est déjà connoté comme bien d'héritage, fonds commun de la civilisation, au moment même où il tend à se diffuser hors de son champ habituel — les Beaux Arts et le Droit — et à englober des objets moins «essentiels» si l'on peut dire.

Cet expansionnisme sémantique vers d'autres objets motive non seulement la plupart des discours — officiels et non-officiels — de l'Année du Patrimoine (1980) mais aussi sous-tend la quête d'identité chez les individus qui verraient ainsi dans le patrimoine un ancrage de leur passé, une manière de réinventer leur continuité familiale ou de se différencier des autres groupes et de leur passé.

Un exemple parmi d'autres : telle famille de maîtres de forges dont les descendants ont su «réinvestir» la fin d'une industrie vieille de quatre siècles dans un projet culturel de sauvegarde du patrimoine. Un haut fourneau mort peut — par d'autres voies — continuer à être source de profit. On passe en effet de l'ordre économique à l'ordre symbolique, de l'ordre de la production à celui de la gratuité et enfin de celui du privé à celui du public.

Ce sont, en effet, les associations locales qui se chargent d'opérer la translation d'un ordre à l'autre et d'accréditer leur urgence. Du reste l'enthousiasme qu'elles mettent dans cette entreprise n'a d'égal

souvent que le scepticisme ou l'incrédulité des populations ou des collectivités peu enclines à penser au départ que d'une usine morte on peut faire un patrimoine vivant, surtout quand ces populations, affectées par la crise, sont conscientes que le déclin de leurs industries et de leurs bassins d'emploi — textile, métallurgie — ne peut faire l'objet du même traitement archéologique que celui des anciennes industries à la campagne disparues depuis longtemps et parfois effacées de la mémoire collective. Cette opposition s'exprime par exemple par l'axe Lorraine/Périgord ou l'axe Nord/Bourgogne).

Quoi qu'il en soit des situations locales, les associations tendent à relier le patrimoine à la perspective de *la découverte* du local, du simple, du modeste, «Small is beautiful», ensuite à l'optique de ce qu'on nomme aujourd'hui *l'invention* («la divine surprise» de la diversité anthropologique française sous l'Unité centralisée de l'Administration), et enfin à *la montée du «péril»*, à une forme de «catastrophisme» de la Civilisation. (C'est le thème du vandalisme parallèle à celui de décadence, ou celui de la menace corrélatif à celui de la disparition).

Première version : «découverte et invention» de la France. (J. Ph. Lecat, Salines d'Arc et Senans, Nov. 79, Inaug. Année Pat.)

«La notion de patrimoine s'est élargie. Le patrimoine, ce n'est plus la froideur des pierres, la glace qui nous sépare des objets de musée, c'est aussi le lavoir de village, la petite église rurale, le parler local ou la chanson, les photos de famille, les savoir-faire et les techniques.»

«Nous souhaitons, pour l'Année du Patrimoine, que l'intérêt des Français se porte également vers notre langue... les traditions orales ou écrites... l'architecture modeste des villes et des campagnes, celle du cadre de vie quotidien des Français.»

Deuxième version : «montée du péril». (Ph. Levantal, artiste peintre, *Le Monde*, 18-03-1980).

«On part — chargé de mission — au long des routes, des chemins creux, au bout desquels se découvrent — généralement ignorés des listes officielles — le manoir mangé du lierre, la chapelle à l'abandon, la ferme à colombe, la forge, le calvaire, le vieux lavoir, l'humble musée local. Le châtelain, le maire, le curé, l'instituteur, l'érudit local vous disent leurs doléances... Aidez-vous vous mêmes, l'État vous aidera ! De proche en proche

chacun se fait guide, vous indique non loin du monument connu, le chef-d'œuvre «en péril».

L'insistance mise dans ces discours sur certains traits insolites du patrimoine comme son origine populaire et anonyme ou son enracinement provincial a comme effet d'autoriser et de légitimer — au titre des hasards de la découverte et au nom de la sauvegarde de quelque monument «en péril» — *le brouillage* de la frontière entre sacré et profane, le décroisement entre le patrimoine classé, muséifié, mais froid et le patrimoine commun, populaire, mais fraternel.

Tout se passe comme si la fortune actuelle du mot (il est sur toutes les bouches, celle des artistes, des politiques, des économistes, des animateurs, des journalistes) supposait ce décroisement, au moment précis où le mot se réveille du long sommeil qui le confinait solennellement aux domaines des Beaux-Arts et du Droit.

Est-ce parce que, comme le dit N. Elias, une nouvelle situation sociale confère à certains mots une nouvelle valeur d'actualité ? Se souvient-on d'eux parce que tel élément de la situation actuelle de la société s'exprime dans le reflet d'une situation passée que ces mots ont conservée ? (*La Civilisation des Mœurs*, Paris, 1983, p. 15).

En s'attachant à des objets dont une des «vertus» est qu'ils sont souvent inconnus du vulgaire, même si ces objets sont vulgaires, le patrimoine constitue un champ où s'opèrent des reclassements. C'est ainsi que la politique du patrimoine conduit à remarquer et à exhumer de leur oubli des monuments ou des sites relativement anonymes et à en faire des exceptions, des objets rares, voire des reliques exemplaires.

Rendant compte, dans le *Monde* du 26-09-82, du rapport confié à Mr Max Querrien par le Ministre de la Culture sur le Patrimoine, Mr André Fermigier aborde le débat en soi général relatif au «spectaculaire élargissement de la notion» en énonçant sans détour les thèses contradictoires qui s'affrontent à ce sujet.

Le patrimoine «va-t-il bénéficier» de cet appel au décroisement ?

Au contraire «ne risque-t-il pas d'en pâtir» ?

L'enjeu défini par Fermigier c'est tout simplement de savoir si nous ne sommes pas à la veille de «la fin des Beaux-Arts».

Et en effet,

«la thèse du rapport est la suivante : le maintien et la mise en valeur du patrimoine ne prennent pleinement leur sens que s'ils contribuent à éveiller ou alimenter la créativité de tous et spécialement de ceux auxquels a presque toujours été refusé le droit à la création... D'où la séquence souvent reprise dans le texte : collecte-conservation-recherche-restitution-création. Or la créativité ne peut s'éveiller qu'au contact de ce qui est plus ou moins obscurément ressenti comme familier, fraternel, congénital. Faire visiter à des écoliers un champ de fouilles local, les vestiges d'un établissement industriel, un musée de préhistoire (nous n'avons rien contre) vaudra donc mieux que leur montrer des ivoires mosans ou la tête de Cicéron.

Oui, mais comment passer de la restitution à la création ?... Et puis est-il bien certain que le public populaire cherche surtout les objets populaires... qui lui parlent d'un passé dans l'ensemble peu réjouissant ?...

Le public le plus populaire pourrait bien être celui des monuments historiques, des cathédrales, des châteaux, le Mont St Michel, Chartres, Pau... Puis, mais très loin derrière, les A.T.P., les musées régionaux et à mesure que l'on s'éloigne des Beaux-Arts le public se fait plus clairsemé et savant, plus motivé aussi, ce qui est bien normal étant donné le caractère hautement sophistiqué des disciplines auxquelles il se trouve confronté.»

Redoutable dialectique qui sous une apparente « naïveté » (le public ne serait que savant et les disciplines seulement sophistiquées) suggère un repérage et une définition des groupes — ni provinciaux ni populaires — ajustés à la nouvelle option du patrimoine provincial et populaire.

A cette forme d'inflation du patrimoine (Voir les tableaux de série des « Botteghe » de Florence) répond une inflation du public. Confronté à l'hétéroclite et au composite de ses objets, devant « l'oscillation du goût » en faveur de ce nouvel académisme, Fermigier — avec une orthodoxie parfaite — rappelle qu'au-delà du jeu conjoncturel des promotions et des destitutions, subsistent l'essence de l'Art, l'Œuvre unique, la Création pure. (Cf. *Le Débat*, N^o 12, Présentation de l'œuvre de F. Haskell).

«... Reconnaître que l'on ne parvient pas à mettre sur le même plan la Transfiguration de Raphaël et la houlette du berger, c'est, depuis quelques années, au regard du crédo parisien rive gauche, avouer un crime

capital... Qui trop embrasse mal étreint... le Patrimoine nous paraît plus que jamais être... l'œuvre au sens le plus élevé du terme, «le marbre qui survit à la cité». Et vient les beaux-arts.»

Cependant la cause est entendue : la nouvelle sensibilité c'est que la France entière est Patrimoine. Cette image contribue à différencier de façon significative les Nations d'ancienne origine et de vieille civilisation d'avec les pays «neufs» et sans mémoire. Et l'appropriation du thème par l'État prend la forme d'une «ardente obligation» (d'un nouveau «Kulturkampf»).

L'objectif – selon le ministre Lecat – est de

«... consacrer l'année 1980 à tenter de modifier l'attitude des Français vis-à-vis du patrimoine légal, de le faire connaître et aimer... Je suis convaincu que pendant cette année nous avons fait quitter au patrimoine le domaine toujours obscur et fragile des compétences administratives pour en faire une responsabilité collective des Français... Nous devons veiller à ne jamais laisser s'affaiblir le sentiment populaire d'intérêt et d'attachement pour le patrimoine. C'est pourquoi la place des associations et la concertation avec les collectivités locales devront retenir en permanence l'attention du ministère de la Culture.»

La réactivation sous nos yeux du sentiment de co-appartenance à un patrimoine commun oriente «la responsabilité collective des Français», vers des valeurs culturelles plus fondamentales que les seuls idéaux politiques.

Ainsi l'invention du nouveau patrimoine correspond-elle au moment où commence à s'ébaucher l'image d'un «patrimoine de cinquante millions de propriétaires» selon l'expression d'Armelle Heliot dans le numéro spécial du *Quotidien de Paris* consacré à l'Année du Patrimoine.

Cette manière de voir conduit – au-delà d'une forte disparité dans la distribution des richesses et des biens – à un patrimoine français unique évoquant la création continuée et ininterrompue de la Nation, en somme à l'existence d'un patrimoine «héroïque» communautaire.

Comme mémoire collective, il s'établit hors du lien de propriété individuelle et se distingue de son autre connotation présente à tous les esprits, celle qui fonde les pratiques d'héritage dans nos sociétés

(l'outil de travail, mais également depuis l'extension du salariat, le capital scolaire et culturel).

Mais comme objet de sauvegarde et de pratiques «militantes», il se heurte à la logique du patrimoine légal, c'est-à-dire à la loi suprême de la reconnaissance et de la légitimation.

Dominant les mécanismes de classement et s'interposant dans les procédures d'achat, de donation, de dation, de succession et de commande — Cf. la Loi du 31-12-1968 —, l'État est en position d'enrichir le patrimoine national par *déplacement de valeur*. Il est aussi en mesure de *sélectionner et protéger* les cas significatifs et exemplaires, ou les expériences patrimoniales porteuses de l'image d'une culture décentralisée dans la conjoncture politique.

En somme l'État recrée la rareté.

A l'inflation verbale du patrimoine, l'État superpose (subventions obligent...) sa rareté légale et arbitre le jeu pendulaire entre ces deux pôles.

D'un côté nous avons le patrimoine d'animation qui est un patrimoine postulé, de l'autre nous avons le patrimoine politique qui est retenu et classé.

Tout se passe comme si (par hypothèse), en attribuant le label «historique» à certains monuments dans leur site, les procédures du pouvoir opéraient *une translation de légitimité* du privé vers le public, seule médiation concevable afin d'intéresser des couches sociales nouvelles au patrimoine dit «pauvre».

Alors que le musée reste le lieu des élites, l'expression de jouissance des couches sociales cultivées et privilégiées, le monument historique, plus proche d'une population, est imbriqué dans la mémoire collective. Par exemple, les châteaux de Hautefort et de Jumilhac le Grand en Dordogne qui, s'insérant dans le cadre villageois, sont l'objet de la déférence distante que l'on continue d'accorder aux œuvres où jadis se logeaient les attributs de la puissance.

Le monument historique, par ailleurs, se montre capable d'estomper sa symbolique de classe (château), d'euphémiser sa fonction (église, abbaye, palais...), de brouiller sa charge d'aliénation (usine) pour apparaître comme spécimen de l'art français à telle époque,

comme prototype d'une technique régionale ou à portée nationale, comme indice d'un moment historique fort de la Nation (Révolution industrielle, fait politique majeur symbolisé, invention consacrée... Pêle-mêle, le marteau-pilon emblématique à l'entrée du Creusot, les forges du naturaliste Buffon, celles, rurales et paysannes, de Savignac-Lédrier, d'Aube et du Champ de la pierre dans l'Orne, les manufactures royales, les églises classées et détournées de leur fonction première...).

Entre la logique de surproduction et la logique de rareté, le patrimoine semble tiraillé : en réalité il n'existe que par l'effet de rareté de l'art dit « noble ».

Les biens culturels sont un champ d'où ne sont pas absentes les oppositions sociales majeures, en gros entre un « haut » et un « bas ». Et la division des significations et des valeurs entre d'une part la qualité esthétique intrinsèque, d'autre part la valeur historique pour la Nation, enfin la simple qualité d'ancienneté départagent en fait Beaux-Arts et patrimoine, architecture monumentale et architecture de travail, culture intemporelle et mémoire collective.

Certes la politique de l'État, en dotant le Ministère de la Culture d'une Direction du Patrimoine et à la fin de 1978 d'une commission du Patrimoine ethnologique, tend, par la force des choses, à brouiller ces oppositions, à produire un concept univoque de patrimoine, de monument historique, de richesse artistique de la France, bref à produire non seulement une idée unifiée, mais unifiante et universalisante de tous les trésors cachés ou encore inconnus que la Nation détient.

On sait bien pourtant que la mobilisation autour du patrimoine, les formes qu'elle prend (milieu rural et province...), les acteurs qu'elle met en interaction (collectivités territoriales, associations, écoles...) ne peut en rien être confondue avec le culte de l'art pour l'art, ses formes et ses acteurs.

Conclusion : représentation et représentativité

Cette journée «ruraliste» a été consacrée aux fonctions médiatrices ou médiatiques des notables ruraux et ouvre finalement sur la nébuleuse des tertiaires liés au milieu local.

C'est pourquoi, en guise de conclusion, il s'agit de dépasser le point de vue du mouvement ou du courant patrimonial et de ses formes de mobilisation, pour s'interroger rapidement sur les fonctions déclarées des associations. Par là on pourra accéder au double problème de la représentation et de la représentativité.

Il est nécessaire de ne pas s'en tenir à une vision corporatiste qui, avec plus ou moins de cynisme, mettrait l'accent sur les difficultés naissant entre les associations et les instances décisionnelles, pouvoirs publics, administrations centrales et régionales. Toutefois c'est bien à l'occasion de ces relations conflictuelles que l'on mesure les réticences ou les attentes, la tolérance ou la bienveillance de l'appareil d'État et de ses agents à l'égard des associations du patrimoine et que l'on observe aussi les transformations des modes d'intervention de la puissance publique.

Les fonctions déclarées sont, on l'a vu, en gros, de trois sortes :

- de défense et de sauvegarde,
- de muséographie et d'ethnographie,
- d'animation.

La logique de l'évidence ne peut nous cacher les problèmes suivants :

- qu'y a-t-il derrière ces groupes ?
- comment sont-ils formés ?
- quels intérêts les animent et les fédèrent ?
- quel rôle jouent-ils dans la définition d'un patrimoine modeste, populaire, d'un patrimoine «au village» ?
- quelle place occupent-ils dans le système des médiations qui caractérise la vie rurale aujourd'hui ?

Autrement dit, au-delà des fonctions déclarées de valorisation de l'identité du milieu local, les groupes mettent en œuvre des stratégies par lesquelles ils s'efforcent d'assurer l'existence de leur label et de leur légitimité mais aussi de représenter les intérêts du patri-

moine commun à tous. (Dans ces associations la dimension éthique prédispose à travailler pour tous, pour la collectivité, et la mémoire collective est un bon thème pour cela).

La réponse sera forcément très succincte dans les limites de cette conclusion. Il me semble qu'au point où nous en sommes de l'ascension du mouvement du patrimoine dans le milieu associatif local, nous allons probablement voir se développer dans l'avenir des fédérations d'associations qui vont se poser en véritables interlocuteurs des pouvoirs publics dans la mesure où c'est là une bonne façon de se prémunir contre les oscillations de la vie politique et de ses choix. Ce phénomène que l'on voit s'esquisser ici ou là, en particulier autour des Centres de culture scientifique et technique (C.C.S.T.I.) ou de certains Écomusées (Aquitaine, Limousin, Bourgogne, Picardie, Dauphiné...), montre bien l'évolution de ces groupes : non plus seulement *représenter un ensemble d'adhérents liés par une passion commune mais être représentatifs d'un courant d'idées d'intérêt public auprès des collectivités territoriales*, et obliger ces dernières à s'engager à leurs côtés, au-delà des clivages politiques partisans, à les soutenir financièrement en raison de l'importance du thème, de sa diffusion, de sa généralisation à toutes les régions. Ainsi, ces groupes passeraient progressivement de la défense d'un patrimoine en péril à la gestion d'un patrimoine reconnu en voie d'officialisation.

C'est l'idée que la représentativité d'un groupe gagne en légitimité si elle repose sur le fait qu'il est relié, dans d'autres lieux, à d'autres groupes parlant des mêmes choses. (On est représentatif puisque nous sommes nombreux, en diverses régions, à travailler pour la même cause).

Cela reste toutefois très incantatoire et, à chaque difficulté, la parade de l'Administration consiste à demander au nom de qui et à quel titre l'Association parle, s'agite, s'exprime et quelle portion de la population elle représente, ce qui relance le processus d'interrogation sans fin sur sa propre réalité, sur sa propre représentativité.

L'incertitude donc qui pèse sur la vie de ce type d'associations renvoie à la difficulté qu'il y a à se faire reconnaître.

Et cela n'est pas sans conséquence non plus sur les sciences sociales, histoire ou sociologie, dans la mesure où, comme le dit M. Agulhon, elles se veulent sciences de la sociabilité et ont toujours quelques difficultés à étudier et à déterminer

«... dans l'entre deux, au-delà de l'individu singulier et en-deçà de l'espèce... la vie des groupes intermédiaires, ceux qui s'insèrent entre l'intimité du noyau familial et le niveau déjà abstrait de l'instance politique».

(Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848, Paris, A. Colin, 1977, p. 8. Les Associations au village, avec M. Bodiguel, Le Paradou, Actes Sud, 1981, p. 11).

Yvon LAMY

(Sciences Sociales, Limoges)